

Grandes figures combières d'autrefois – 6 – Benjamin Golay, secrétaire de la commune du Chenit et du Consistoire du même lieu

Paul-Auguste Golay, alias David des Ordon, est le premier a nous parler du vénérable secrétaire¹ :

— 16 —

Quoiqu'il en soit, Abel Gaulaz, venant du Crêt chez la Veuve (Vuarraz) vint se fixer au Bas du Chenit vers 1630, où il mourut en 1668, à l'âge de 98 ans.

Son fils David mourut presque aussi vieux que son père, en 1716, âgé de 97 ans.

David Golay eut pour fils :

1. Daniel, l'Assesseur, chef de la famille dite *Chez Danion Gaulain*.
2. Abel, deuxième du nom, père de Daniel et grand-père de Pierre-Moïse, chef de la famille *Chez Pierre-Moïset*.
3. Abraham, dit *l'Héritier*, chef de la famille de ce nom.
4. David, père de Benjamin Golay, chef de la famille dite *Chez Benjamin*.

Abraham Golay, dit *l'Héritier* vint aux Piguet-Dessous en 1734. Il avait épousé Suzanne, fille de Daniel Golay, fils de Jean-Baptiste.

Daniel Golay, n'ayant pas laissé de postérité mâle, il s'en suivit un procès, entre la dite Suzanne et ses deux sœurs. A la suite de ce procès, Abraham Golay devint propriétaire du domaine, de la montagne et de la maison de son beau-père, moyennant indemnité à ses belles-sœurs.

C'est à cause de cette circonstance qu'on lui donna le surnom d'*Héritier*.

Il eut trois fils : Abram, Daniel et Benjamin.

Daniel, dit *le Méchant*, alla s'établir à Genève.

Abram et Benjamin agrandirent et modifièrent la maison paternelle (1745).

Ils possédaient, encore, en 1750, une maison avec un domaine et un pâturage au Bas du Chenit, provenant de leur grand-père David Golay.

Ce pâturage devait être d'une certaine importance, car il se louait, en 1765, pour la somme de 400 florins. (C'était probablement le Grand-Mollard.)

¹ Paul-Auguste Golay, Notes sur le passé des Piguet-Dessous, RHV 1923.

Abram, qui était assesseur consistorial, reprit, un peu plus tard, la part de son frère Benjamin.

Celui-ci acheta une maison *Vers chez le Maître* et il mourut sans postérité en 1795.

Secrétaire communal, recteur de la Bourse des Pauvres, gouverneur de l'Honorable confrérie de la St Jaques, intelligent et instruit, Benjamin Golay a tenu, pendant près de cinquante ans, une grande place dans l'administration de notre commune.

Il fut au nombre des premiers horlogers de La Vallée, ayant fait un apprentissage à Vandœuvres près Genève, en 1750.

Dans ses *Traditions et documents*, H. Golay nous parle d'un autre « oncle Benjamin » contemporain du secrétaire, vieux garçon ou veuf sans enfants qui habitait une chambre de la maison des Piguet-Dessous.

Il faisait, dit-il, les ornements et inscriptions que l'on voit encore sur les poutres de certaines maisons.

Nous n'avons pas retrouvé de traces de cet autre Benjamin dans les notes journalières de la famille chez l'Héritier.

Il s'agit certainement d'un dédoublement du souvenir du secrétaire Golay, qui, veuf pour la seconde fois et perclus de rhumatismes, vint finir ses jours aux Piguet-Dessous.

Ses qualités d'ornementiste n'étonnent nullement celui qui a eu sous les yeux ses pages calligraphiques et les enjolivures de ses registres et son arrière petit-neveu lui-même avait largement hérité de ces dons.

Cette confusion s'explique par le fait que H. Golay n'a eu en mains qu'une partie des papiers de sa famille. C'est pour cette même raison qu'il ignore de quelle façon celle-ci est devenue propriétaire de la Pièce chez l'Héritier.

Il nous apprend, par contre, que le second mariage de B. Golay donna lieu à un charivari de la part de ses ennemis

politiques et que ce souvenir remplit d'amertume les dernières années du brave secrétaire.

Ces deux pages nous permettent d'établir la filiation suivante :

Abel Gaulaz se fixe au Bas du Chenit vers 1630
Il y meurt en 1668 à l'âge de 98 ans, ce qui remonterait sa naissance à 1570.

I

Eut au moins un fils, David, qui mourut en 1716
à l'âge de 97 ans, ce qui fixerait sa naissance à 1619.

I

David Golay eut pour enfants 4 garçons au moins,
dont Abraham dit l'Héritier, chef de la famille
de ce nom. Abraham se fixa aux Piguet-Dessous
où il épousa Suzanne Golay.

I

Abraham eut trois fils, Abram, Daniel et Benjamin, notre futur secrétaire communal, qui acheta une maison Vers chez le Maître où il mourut sans postérité en 1795.

Benjamin, fils d'Abraham, ayant communiqué en 1736², sa naissance remonterait en principe à 1720. Or cette date de 1720 est fausse. Le prouve la note suivante :

Benjamin Golay, ancien secrétaire, né à la fin de décembre 1717, est demeuré au Chenit dès son bas âge, plus près du Sentier que du Brassus. En janvier 1740 il est parti pour aller au service d'Hollande, de retour au village en mars 1744. Il a passé six mois de l'hiver rière le territoire de Genève. A toujours entendu dire que les sieurs Jaquet du Brassus étaient mainteneurs du pont sur l'Orbe. Le 4^e janvier 1748 a été reçu membre de l'honorable Conseil du Chenit et dès lors a peu absenté de ses assemblées. A été établi secrétaire de l'honorable commune du Chenit en 1757, poste qu'il a desservi jusques à la fin de 1791³.

² Registre de la Paroisse du Sentier aux Archives de ce village, p. 33. Copie aux ACV.

³ ACC, E427, du 16^e avril 1793 – procédure entre la commune et les sieurs Jaques Jaquet et Jaques Rochat au sujet de l'entretien du grand pont du Brassus – extraits concernant le curriculum vitae des déposants.

Ces informations ne sauraient être mises en doute. Elles nous apprennent ainsi qu'il arrivait à certains jeunes gens ou certaines jeunes filles de communier plus tard qu'à seize ans, et cela pour des raisons diverses, la première que ceux ou celles-là étaient absents de la région à l'époque de leur consécration religieuse. Les cas naturellement étaient rares.

On découvre aussi, fait qui n'a été mentionné nulle part ailleurs qu'ici, que notre homme s'engagea dans les armées étrangères où il fit une carrière de quatre ans. Le témoignage que Benjamin Golay aurait pu faire de ces expériences militaires eut été irremplaçable.

Cette longue période d'absence de la Vallée aurait-elle pu avoir une incidence sur le caractère ou la mentalité de notre ressortissant ? Qui pourra jamais le savoir.

C'est maintenant au tour d'Auguste Piguet d'évoquer brièvement la carrière de Benjamin Golay :

En 1757, dans la première semaine de janvier, Benjamin Golay fut établi secrétaire. Il fonctionna comme tel trente-quatre ans durant, jusqu'au moment où, en 1791, ses infirmités l'obligèrent à demander sa mise en dépôt. Il démissionna conjointement de ses fonctions de recteur de la Saint-Jaques et de recteur de la bourse des pauvres (après trente-trois ans de service). Son journal, qui fut pour nous la source de nombreux renseignements, nous apprend qu'il remettait, le 4 novembre 1791, au sieur Samuel Capt, secrétaire substitué, les créances de la commune. Benjamin Golay, appelé à cautionner des amis à maintes reprises, et dépensier à ses heures (ne s'offrit-il pas en 1771 un écritoire en cuir bouilli d'Angleterre du prix de 2 fl. 6 s. !) laissa une succession obérée. Ses proches acceptèrent néanmoins la succession pour sauver l'honneur.

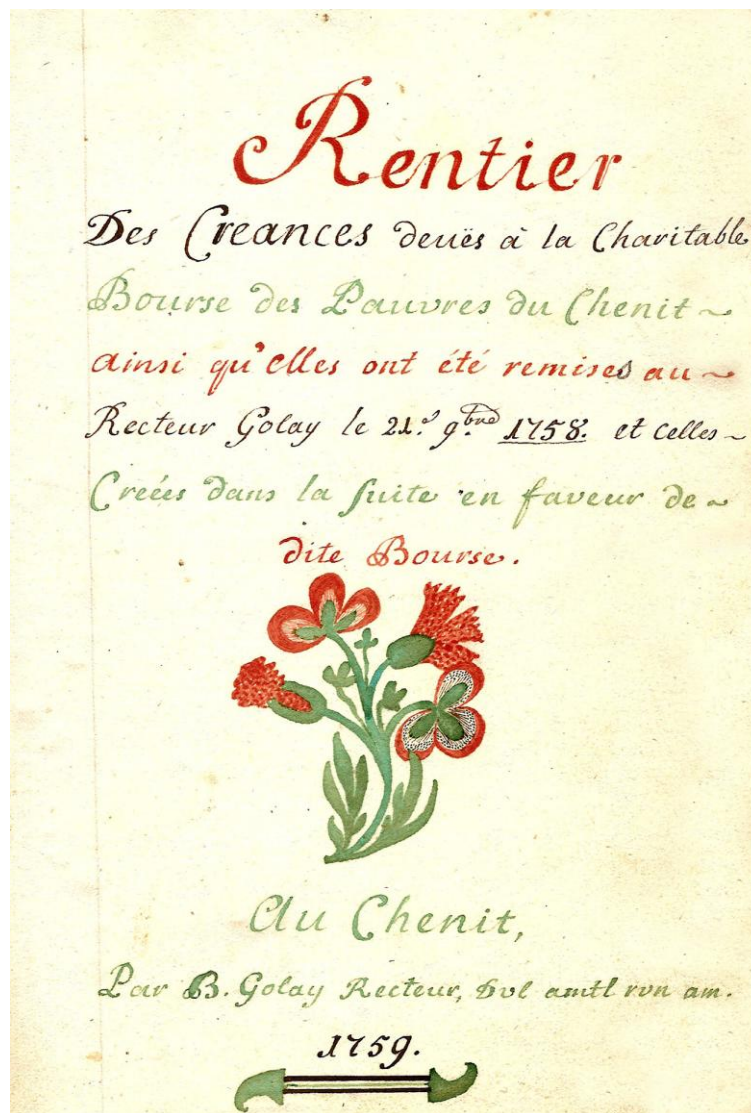
Le secrétaire du Chenit eut maintes affaires à traiter avec celui du Lieu⁴.

L'activité du secrétaire Benjamin Golay dans le cadre de l'administration de la commune du Chenit fut foisonnante. Un nombre impressionnant de pièces et registres témoignent de ce travail intense et surtout de la longévité professionnelle du brave homme. Ces innombrables documents sont à découvrir dans l'inventaire des ACChenit.

Quelques-uns des registres qu'il eut l'occasion de rédiger entièrement lui-même, témoignent d'une volonté très manifeste d'offrir, par son intervention, des documents qui puissent rester le témoignage de la qualité de son travail, de sa méticulosité. A cet égard découvrons la page de titre de l'un de ces volumes⁵ :

⁴ Auguste Piguet, la commune du chenit au XVIIIe siècle, Le Sentier, 1971, p. 234

⁵ ACC, FE 32.

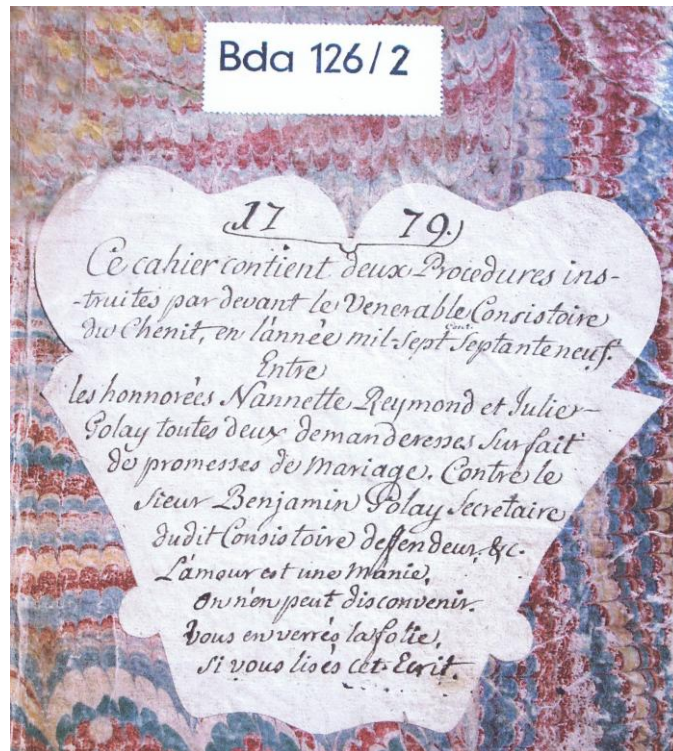


Cette si agréable introduction à des pages somme toute assez rébarbatives, ne prouve-t-elle pas, d'une part le joli coup de plume de notre secrétaire, et d'autre part la volonté de donner un aspect plus poétique à une matière qui ne l'est guère ? Dans tous les cas il n'y eut que Benjamin Golay, de toute l'histoire administrative du Chenit, à apporter cet aspect esthétique aux registres qu'il eut entre les mains.

Un volume étonnant émane du Consistoire du Chenit et figure aux Archives cantonales vaudoises⁶ :

⁶ ACV, Bda 126/2. Par une lettre du 26 août 2010, cette institution nous donne les renseignements suivants sur l'ouvrage en question :

« Ce volume est un petit registre cartonné légèrement supérieur au format A4 (env. 35 x 21 cm.). ... La couverture porte une description du contenu qui diffère quelque peu de celle de la page de garde, au verso de laquelle figure un poème sur l'amour. La première procédure du 14 mai 1779 comprend 58 pages, la dernière se limitant à porter le titre de la suivante ; elle est complétée par la procédure du 16 septembre 1779 entre Nanette Reymond et le secrétaire Benjamin Golay, qui comprend 29 pages et se termine sur la lecture le 20 février 1780 de l'arrêt du Consistoire suprême de Berne du 31 janvier 1780, traduit le 5 février par le greffe baillival. La seconde procédure, également du 14 mai 1779 entre



Effectivement ! En 1779 Benjamin Golay avait 62 ans. Et c'est à cet âge-là qu'il s'ennamoure de deux demoiselles auxquelles il compte fleurette. Un veuvage trop lourd à porter amène-t-il ce brave homme à s'embarquer dans une aventure sentimentale de laquelle il n'y a naturellement rien à retirer pour chacun des intéressés ? Et si certes on en reste dans le domaine épistolaire, tandis que rien n'a été consommé !, il n'en arrive pas moins que l'affaire est portée devant le Consistoire du Chenit, et finalement même devant le Consistoire suprême de Berne ! Chose amusante, Benjamin Golay étant secrétaire du Consistoire du Chenit, il doit prendre note lui-même de tous les faits concernant une affaire en somme assez délicate dont il est le héros !

Cette situation très inconfortable, pour ne pas dire ridicule, de notre scribe, apparaît dès le début du volume alors qu'il insère une poésie de son cru par laquelle, en quelque sorte, il fait son mea culpa :

*L'amour est un grand sot, surtout quand il s'empare
D'un vieux fou de grison de qui l'humeur bizarre,*

Julie fille de Jaques Daniel Golay et le secrétaire Benjamin Golay, compte 27 pages et se conclut sur l'arrêt du Consistoire suprême du 2 août 1779 ».

Notre transcription rétablit dans la mesure du possible l'orthographe usuelle, ponctuée afin de rendre le tout plus lisible. Le texte original, de la main de Benjamin Golay, est naturellement d'une seule écriture. Nous avons cru bon, afin de rendre la lecture plus aisée, de mettre en italique les copies des lettres diverses intégrées dans la procédure, qu'elles émanent des acteurs ou des intervenants. Nous tenons à la disposition de ceux qui souhaiteraient un texte conforme à l'original à un signe près, notre copie sous forme informatique.

*Voltige en cent façons sans jamais s'arrêter,
Et toujours en suspend ne sait où se fixer.
Que diras-tu, lecteur, voyant ces procédures ?
Il me semble te voir, maudissant ces allures ;
Plein d'un noble courroux tempêter et crier,
Contre un tel amoureux que l'on devait lier.
C'était mon avis une grâce à lui faire,
En enfermant très bien ce vil sexagénaire,
Dont le folâtre amour dénué de raison,
Devait avoir sa place aux petites maisons.*

Cette aventure peu banale d'un secrétaire de Consistoire chargé de notifier lui-même son cas, n'a peut-être pas d'équivalence dans tout le canton. Elle révèle quoiqu'il en soit de manière très imagée le « romantisme » tel qu'on pouvait le concevoir à l'époque de Rousseau. Nous ne sommes pas très éloigné par moment de la Nouvelle Héloïse. Si les lettres de Benjamin Golay restent conventionnelles, celles de sa première « fiancée », Nanette Reymond, jeune fille moins cultivée que ne l'était le secrétaire, offrent par contre de belles envolées et font état d'un délire amoureux et romanesque bien d'époque. Les formules sont étonnantes, vieilles certes, mais souvent pleine de charme, et même de trouvailles, mélangeant allègrement sentiments amoureux et religion, prenant à témoin autant Dieu que le Christ d'une vérité que personne réellement ne pourra rétablir. Et c'est sans importance, puisque l'affaire, somme toute, d'autant plus qu'aucun de ces deux « mariages » ne fut jamais consommé, reste mineure dans ses conséquences dans les annales des faits divers traités par le Consistoire local.

Les deux affaires, particulièrement la première, devaient traîner les pieds, les parents des jeunes filles s'en mêlèrent, le bon vieux secrétaire n'eut pas toujours le beau rôle ni une rectitude parfaite, le tout sera finalement jugé par le Consistoire suprême de Berne qui ne donna raison ni aux uns ni aux autres et renvoya chacun dans ses foyers !

Benjamin Golay, dans le cadre de sa place de secrétaire du Consistoire du Chenit, établit nombre d'inventaires ensuite de décès. Le tout soigneusement inscrit dans un beau volume à sa façon qui figure aujourd'hui dans le fonds Auguste Piguet des Archives cantonales vaudoises⁷.

Ce registre, de quelque 140 pages, en donnant le détail de tout ce qui pouvait se trouver dans les maisons, offre de découvrir de manière précise, par le biais des objets dont on établit la liste complète, la façon dont l'on vivait à l'époque. Ces inventaires constituent une documentation irremplaçable.

⁷ ACC, Fonds A. Piguet, D95

Benjamin Golay rédigea aussi l'inventaire monumental établi suite au décès de Isaac Benoît et de ses deux fils Nicolas et Jaques, les trois décédés en avril 1766, suite à une maladie contagieuse plutôt que par accident ce nous semble.

d. page
acc. EC 50

*Copie d'Inventaire, D'voir et
D'voir, Partage et Comptes de
l'hoirie du s^r Isaac Benoît du Cheut
en son vivant Cabaretier au dit lieu,
Decede à la fin d'Avril 1766, pour
être remise à Elizee Benoît un des
dits hoirs, à sa requision, par
Mandat Baillival datte le 23^e 8^{me}
1771.*

*N. Le 29^e Avril 1766. Les s^{rs} Juge Nicolé
et s^{cr}étaire Golay s'étant transporté
à la maison des dits hoirs pour y
procéder à un Inventaire, ces hoirs
s'y opposerent absolument; En suite de
ce refus et après les Demarches faites
en Conséquence, Ils y retournerent le
12^e du Mois de May suivant, pour
y vaquer comme fuils.*

*Inventaire des Effets et Meubles de
feu le s^r Isaac Benoît et de ceux de ses
Defunts fils Nicolas et Jaques, les trois
Decedes ces jours passés; Le dit Inventaire
pris par les s^{rs} Juge Nicolé et le
s^{cr}étaire fourrière, present les s^{rs}
Jean, David et Elizee autres fils de
s^r Benoît, Abrâm Isaac Simon m
Tuteur de sa sœur veuve du
Jug*

Isaac Benoît fut probablement de dernier proscrit français arrivé à la Vallée. Cela vers 1720. Il était originaire du Vivarais soit de l'Ardèche actuelle.

Il s'installa au Sentier où il se maria avec une Le Coultre de la région, eut une nombreuse famille et acquis assez rapidement une situation financière aisée. Il devint tenancier de l'Hôtel de Ville tout en restant agriculteur et amodiateur, louant notamment le domaine de la Fontaine du Planoz possédé alors par la famille Thomasset.

L'inventaire, de 123 pages⁸ dont les créances occupent la principale partie, montre l'importance de ce citoyen dont il conviendra un jour d'établir la biographie.

Revenons à notre Benjamin Golay. Celui-ci tenait un journal de comptes⁹ qui reste une pièce maîtresse dans l'analyse de l'histoire combière du XVIIIe siècle.

⁸ ACC, EC 50

⁹ Livre de Mémoire ou journal pour moi Benjamin Golay. Il court de 1745 à 1791. A découvrir aux ACV dans le fonds Auguste Piguet, cote D 76.

Auguste Piguet en a déjà parlé plus haut. On découvre donc que notre homme fut l'un des premiers horlogers de la Vallée de Joux. Il note :

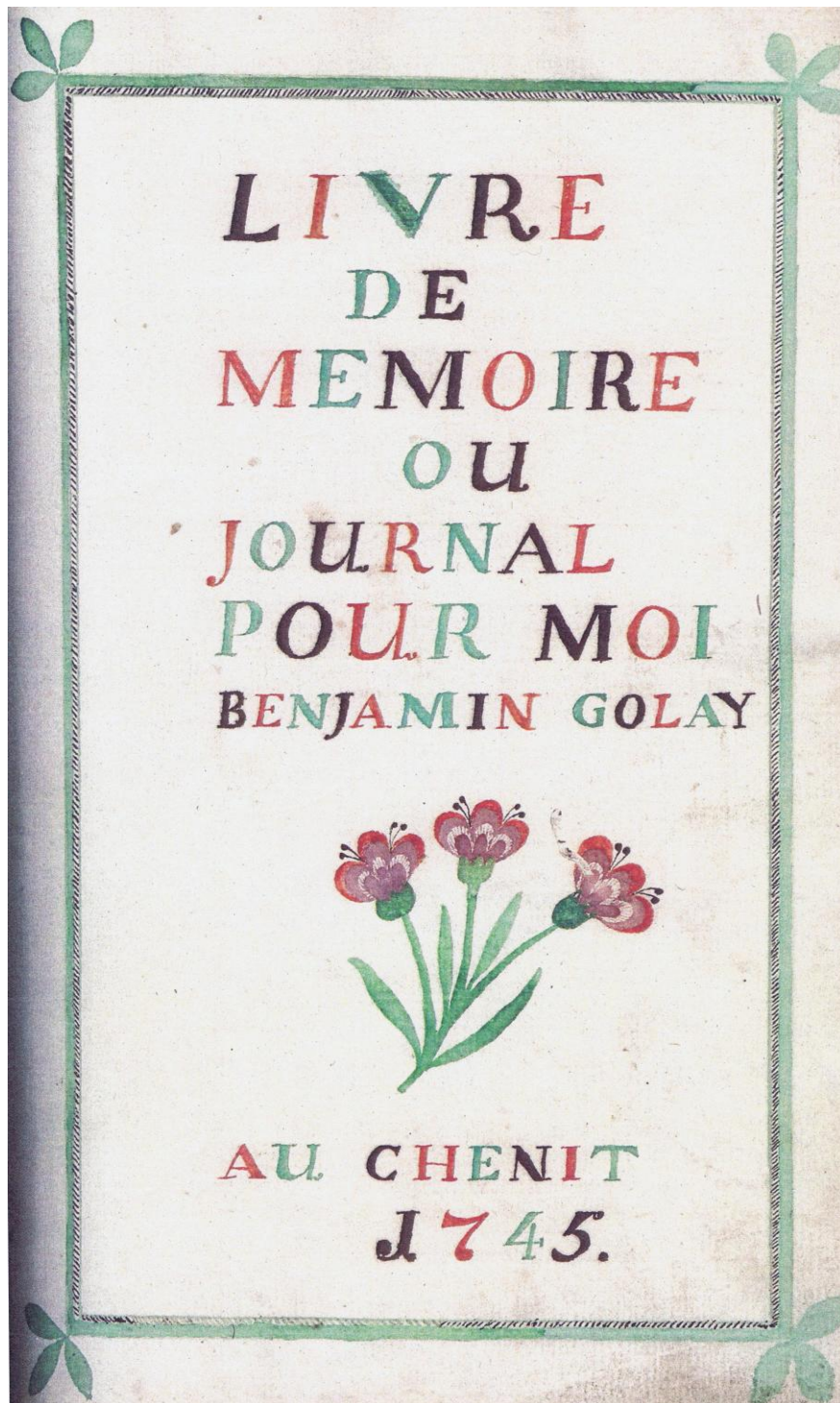
Mai 1750. Ayant été en apprentissage de la profession d'horloger à Vandoeuvre, territoire de Genève, dès le commencement du mois d'8bre dernier jusqu'au commencement de celui-ci, pendant lequel temps mon frère a amodié notre bien rapport à l'amodiation à ce sujet.

Notre horloger s'essayera à différentes parties. Tôt accaparé par les écritures, il ne semble pas qu'il ait fait une carrière « industrielle » digne du souvenir. La plume le tenait, et comment !

Le même document nous permet de découvrir qu'alors que se développait déjà l'horlogerie fine, ou horlogerie en petit, l'horlogerie en gros gardait encore des adeptes, parmi la famille Golay en particulier :

24 février 1746. Le Sr. Isaac Golay horloger s'est engagé de nous faire un horloge entre ci et le mois de mai prochain, à heures, minutes et réveille matin, les ½ heures sur un timbre différent de celui des heures. Il se remontera tous les huit jours. Il fera tous les assortiments du cabinet et de la caisse, le tout pour le prix payable après l'ouvrage reçu à contentement de 95 florins. Livré d'arrhes et à compte, 10 florins.

Ce beau document, dont on découvre la première page ci-dessous, offre maints renseignements privilégiés sur le XVIII combier. Il est irremplaçable.



La longévité professionnelle du secrétaire Benjamin Golay en fait un cas à part parmi tous les scribes ayant œuvré dans le cadre de l'administration de la commune du Chenit. Son écriture est bien particulière que l'on a pu découvrir plus haut. Longtemps ferme, elle deviendra « tremblotée » sur la fin, témoignage vraiment émouvant d'un secrétaire qui s'accroche tandis que son état de santé décline, misères physiques que renforce peut-être encore une vue devenue déficiente.

Il est difficile parfois de prendre conscience que tant d'hommes dévoués aient œuvré dans le cadre d'une administration communale sans que personne, jamais, après qu'ils aient gagné un monde dit meilleur, n'ait songé à leur rendre hommage.

Ces quelques propos bien insuffisant quant à la carrière d'un tel homme, étant là pour atténuer un peu cette indifférence et ce douloureux peu de reconnaissance de la part de la postérité. Mais que voulez-vous, diraient certains, qui que l'on soit et quoique l'on fasse, on est de son temps, et son rôle, après usage, est de s'effacer pour disparaître à jamais.

C'est là la leçon impitoyable que nous enseigne toujours l'histoire. Acceptons-en l'augure !

Les Charbonnières, en juillet 2010, Rémy Rochat